

## AVIS AU PUBLIC

**Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Garnich, au lieu-dit « an der Merzel », nos cad 1945/5219, 35/5215 et 35/5217, section B de la commune de Garnich, présenté par le bureau d'études Luxplan – avis favorable**

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le collège des bourgmestre et échevins informe la population qu'il a avisé favorablement la proposition de modification partielle du plan d'aménagement particulier susmentionné, en sa séance du 25 août 2021.


Le dossier et les plans afférents sont déposés à la maison communale, où le public pourra en prendre connaissance du 30 août 2021 au 29 septembre 2021 inclus. Le dossier complet peut être consulté sur le site internet de la commune sous le lien : <http://www.garnich.lu/projets>

Les objections éventuelles sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de trente jours susmentionné, et doivent mentionner clairement et lisiblement le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

Garnich, le 25 août 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

La secrétaire,



Le président,

